

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Jardinier-ière, session 2020, dans l'académie de LYON.

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Jardinier-ière, au titre de l'année 2020, dans l'académie de LYON :

Monsieur TERRY Mehdi, technicien classe normale, président, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame BEDINO Anouk, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur PRAZ Yann, assistant ingénieur, expert, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Monsieur FERRAND Frédéric, ingénieur d'études hors classe, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame LEBEL Frédérique, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, suppléante, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 08/06/2020

Pour le président de l'ENS de Lyon
et par délégation
le directeur général des services

Lyasid HAMMOUD